

**Alain Lipietz**  
22 rue du 11 novembre  
94800 VILLEJUIF  
[alain@lipietz.net](mailto:alain@lipietz.net)  
06 07 14 98 78

Villejuif, le 24 juin 2018

Général Jean-Pierre CHAULET  
MM. Yves LE PAUTREMAT et Jean-Pierre MAILLARD

Commission d'enquête publique sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry

Monsieur le Président, Messieurs

Je vous écris en tant que président du groupe municipal *L'Avenir à Villejuif*, délégué au conseil de l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Je suis par ailleurs membre suppléant du conseil d'administration du Sycotom et vice-président du Syndicat Intercommunal de Géothermie local : c'est vous dire que je suis attentivement la question de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry depuis des années.

Notre groupe considère que cette reconstruction n'est pas d'utilité publique. Je bâtirai notre argumentation autour des réserves de l'Autorité environnementale (AE). Comme vous le savez, celle-ci prévient d'entrée : « *Cet avis ne porte pas sur son opportunité [de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry] mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur ce projet.* »

L'AE émet deux importantes réserves, pages 20 et 22.

### **I. Examiner le plan B'AM avec autant de soin que le projet actuel du Sycotom.**

Le Plan B'AM vise à se passer entièrement de l'usine d'Ivry par une politique volontariste d'élimination des déchets à la source ou leur recyclage.

Le plan du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères reconstruit l'incinérateur (UVE) avec une capacité réduite de moitié, plus une « Unité de Valorisation Organique » (UVO), terme remplaçant le « Tri Bio-Mécanique » utilisé dans la première phase de l'enquête. La différence entre TBM et UVO reste assez nébuleuse pour qu'on comprenne que c'est la même chose : séparer une composante méthanisable (sans doute renvoyée vers Valenton par un oléoduc) d'une masse sèche à brûler, sans envisager un compostage.

- a. La différence fondamentale entre les deux plans est que le premier élimine toute incinération donc toute production directe de CO2 (sans exclure une méthanisation partielle destinée elle aussi à la combustion, mais avec un plus haut rendement thermique). Et cela seul devrait suffire à le choisir, étant donnée l'urgence climatique et

les engagements de l'accord de Paris. Ajoutons que le plan B'OM élimine la majeure partie des camions à bennes circulant dans tout le bassin versant pour rallier Ivry, avec son cortège de gênes, de bruits et de pollutions dans les rues.

- b. L'autre grande différence est le coût. Bien sûr, chaque plan l'évalue avec optimisme ! Mais le rapport est de 1 à 10 : 200 millions pour le premier, 2 milliards pour le second (si on fait la somme de la construction de l'incinérateur, de l'UVO, et des recettes annuelles garanties au futur concessionnaire). En supposant même un écart trois fois plus faible (de 1 à 3), cela aussi suffirait à sélectionner le plan B'AM.
- c. Du point de vue de l'emploi : le plan B'AM est incomparablement moins capitalistique, il génère plus d'emploi par euro que les deux grandes stations automatiques du plan Sycatom.
- d. Reste à examiner la crédibilité chronologique des deux plans.
  - Que se passe-t-il si, au moment où l'incinérateur actuel atteint sa limite d'âge (2023), le plan B'OM n'a pas produit tous les résultats espérés ? La réponse nous est enseignée par le traitement des centrales nucléaires EDF : quoique prévues pour durer 30 ans, leur fermeture est reportée à 40 ans voire 60 ans par EDF. Il s'agit pourtant d'une technologie autrement dangereuse ! S'il fallait attendre 4 ou 5 ans de plus pour fermer l'incinérateur actuel, ce ne serait pas bien grave.
  - Que se passe-t-il si à l'inverse, peu après sa mise service, l'UVE est déjà surdimensionnée ? Eh bien c'est déjà prévu. Non seulement le Sycatom, prenant acte de la diminution constatée des déchets (qui laisse la zone Sycatom parmi les « mauvais élèves » entre les métropoles des pays développés), a déjà réduit sa capacité de moitié, mais encore il prévoit d'emblée qu'on y brûlera... de mystérieux « déchets à haut PCI ».

Qu'est-ce à dire ? C'est le seul sigle non expliqué sur le site du Sycatom dédié à l'enquête publique (<http://projet-ivryparis13.sycatom.fr/le-projet/les-caracteristiques-du-projet/>). Ce qui pose de sérieux problèmes pour une enquête publique ! Il s'agit essentiellement... du bois. Brûler du bois (échafaudages, palettes de Rungis et autres sites logistiques du bassin versant) pour éponger la surcapacité d'un incinérateur est absurde. Mieux vaut le valoriser en granulats pour les fours à bois modernes.

Dans le même ordre d'idées, on entend l'objection : si l'on ne brûle plus de déchets à Ivry, comment Paris alimentera-t-il son chauffage urbain ? Remarquons que la question se pose déjà dans le plan du Sycatom, avec une usine deux fois plus petite. Irréversiblement, le réseau de chaleur parisien est appelé à se tourner vers la géothermie (l'eau du Dogger n'y est que 5° moins chaude que dans le Val de Marne). Mais il est absurde de produire des déchets afin de les brûler : mieux vaudrait encore en brûler directement les matières premières !

En réalité, le Sycatom sait très bien qu'il faut réduire rapidement la capacité totale de ses incinérateurs. Mais au lieu de le faire en supprimant un à un les incinérateurs existants, il préfère reconstruire des demi-incinérateurs fonctionnant de plus en plus au bois plutôt qu'aux ordures ménagères. Ce n'est pas économique, ce n'est pas écologique.

## II. Réexaminer la pertinence de l'Unité de Valorisation Organique.

La présentation publique du projet d'UVO est, on l'a dit, nébuleuse, que ce soit dans le court résumé (<http://projet-ivryparis13.syctom.fr/le-projet/les-caracteristiques-du-projet/>) ou dans les pages plus développées. Mais déjà la Commission d'appel d'offre du Syctom a voté près de 100 millions d'euros d'études sur le projet d'UVO : le Syctom a bel et bien l'intention de la construire.

D'un point de vue écologique, la méthanisation est bien la meilleure solution pour la valorisation des déchets ménagers putrescibles et des déchets verts, tous les plans d'économie d'énergie et de CO2 du genre *Négawatt* en conviennent. Le problème est le traitement de la matière sèche, ce qui reste une fois extrait ce qui est gazéifiable. Convenablement triée, elle est compostable et peut servir d'engrais. Broyée « bio-mécaniquement », elle contiendra des métaux la rendant impropre à l'usage comme engrais agricole. D'où l'opposition (acquise) au TBM. Rien n'indique que l'UVO ne soit autre chose qu'un TBM sous un autre nom.

Tout le problème se réduit alors à une organisation intelligente de la collecte des déchets putrescibles, ménagers et verts. Ce n'est possible que de façon décentralisée, en jouant sur la conscientisation des producteurs de déchets. C'est ce que réalise par exemple la SCIC *Compost'On* de la vallée de l'Ondaine qui collecte tous les déchets organiques des hôpitaux, EPHAD et autres gros producteurs (cantines scolaires etc.) de la région de Firminy.

Une méga-centrale méthanisant tous les déchets organiques d'un bassin versant comme celui d'Ivry ne pourrait faire un tel tri, et serait condamné à brûler d'immenses masses de matières organiques azotées, les plus précieuses pour revitaliser les terres agricoles du bassin Parisien. « La mer mange la terre » écrivait Victor Hugo dans *Les misérables*, critiquant le gâchis de matières organiques dans le tout-à-l'égout. Ne nous condamnons pas à ce que « L'air mange la terre ». Écartons la solution UVO (ou TBM).

\*\*\*

Pour toute ces raisons, Monsieur le président, Messieurs, nous vous recommandons de ne pas reconnaître l'utilité publique du plan actuel du Syctom, et de lui demander d'étudier enfin sans a priori le plan B'OM. D'urgence.

Veillez agréer Monsieur le président, Messieurs, l'expression de mes sincères et respectueuses salutations.

Alain Lipietz  
Ingénieur en chef des ponts et chaussées  
Directeur de recherche au CNRS  
Ancien député européen

